SOUS EMBARGO JUSQU'AU 24/11/2026 À 00:01 CET

L'UE doit concrétiser ses ambitions en matière d'océans et protéger ceux qui protègent la mer

Madame la Présidente,

Nous sommes à un tournant décisif pour l'avenir de nos océans et pour le rôle moteur que l'Union européenne peut et doit jouer dans leur protection. Les négociations sur le budget à long terme de l'UE pour la période 2028-2034 entrent dans leur phase finale ; la « Vision 2040 » pour la pêche et l'aquaculture, récemment adoptée, doit désormais être suivie d'une mise en œuvre concrète, et la Commission européenne s'apprête à proposer la toute première « Loi européenne sur les océans » (parallèlement à la révision de la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin »). C'est un moment unique, qui ne se présente qu'une fois par génération, où l'UE peut véritablement tracer une nouvelle voie pour la protection des océans, ainsi que pour les communautés côtières dont les moyens de subsistance dépendent d'une mer en bonne santé.

Mais prendre ces décisions simultanément comporte également un risque : celui de voir des protections essentielles affaiblies, que ce soit au nom de la simplification, de la compétitivité ou d'un compromis politique, au moment même où les financements nécessaires à leur mise en œuvre sont réduits. Dans le cadre du prochain budget à long terme de l'UE, le soutien européen au secteur de la pêche et de l'aquaculture serait intégré dans des plans nationaux et régionaux, et l'éventail actuel des sources de financement serait regroupé en une seule boîte à outils. La flexibilité accordée aux États membres a sa place, mais sans conditions claires fixées au niveau de l'UE, cela risque de compromettre l'égalité des chances entre les pêcheurs qui partagent les mêmes stocks, d'affaiblir la mise en œuvre des règles communes de l'UE et de dépenser les deniers publics d'une manière qui ne sert plus les objectifs que l'Union s'est fixés. Nous comprenons l'intérêt de rationaliser les canaux de financement, mais la proposition de la Commission visant une réduction parallèle de 66 % du financement destiné à la pêche et à l'aquaculture va bien au-delà de la simplification.

Cette réduction pourrait avoir un impact majeur sur un secteur que l'UE s'est engagée à protéger par le biais de sa politique commune de la pêche (PCP). La PCP est l'un des modèles les plus ambitieux au monde en matière de gestion des océans et de la pêche, mais son efficacité a été affaiblie car ses règles ne sont pas mises en œuvre ni appliquées de manière uniforme. Dans sa dernière évaluation, l'Agence européenne pour l'environnement a constaté que seuls 28 % des stocks évalués dans les mers européennes font l'objet d'une pêche durable et se trouvent en bon état biologique, avec de marquées disparités régionales : environ 41 % dans l'Atlantique du Nord-Est et la Baltique, contre moins de 9 % en Méditerranée et en mer Noire.

SOUS EMBARGO JUSQU'AU 24/11/2026 À 00:01 CET

L'Europe dispose déjà des outils nécessaires pour renverser la tendance. Les stocks halieutiques peuvent se reconstituer, si l'UE a le courage d'appliquer correctement ses propres lois et politiques. Vous avez vous-même déclaré que « la connaissance est l'un des outils les plus puissants pour la conservation des océans ». L'Europe possède cette connaissance. Ce qu'elle en fait relève désormais d'un choix politique. Ne laissez pas les mécanismes susceptibles d'améliorer la vie des pêcheurs et la santé des océans être affaiblis par une simplification excessive.

Mais le défi va bien au-delà des poissons : 93 % de l'espace marin européen subit de multiples pressions liées aux activités humaines. C'est là que la loi sur les océans et la révision de la directive-cadre «Stratégie pour le milieu marin» prennent toute leur importance. Elles devraient renforcer la PCP en fixant les limites écologiques dans lesquelles toute activité en mer, y compris la pêche, doit s'inscrire : un «bon état écologique» comme référence contraignante, la priorité accordée aux pêcheurs à faible impact en leur réservant les eaux côtières, des décisions fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles, ainsi qu'un véritable suivi, un système de notification et une mise en application effective lorsque les États membres ne sont pas à la hauteur.

En près d'une décennie, la valeur des échanges commerciaux de l'UE en produits de la pêche et de l'aquaculture a augmenté de 18 %, mais les petits pêcheurs ne voient pas ces retombées économiques leur revenir. Madame la Présidente von der Leyen, nous tenons à vous rappeler qui se cache derrière ces chiffres. Les petits pêcheurs représentent près des trois quarts de l'ensemble des navires de pêche immatriculés en Europe. Et pourtant, ce sont ceux qui ont le moins d'impact sur l'océan qui ont le plus de mal à joindre les deux bouts. Partout en Europe, de Chypre à la Lettonie en passant par la France, les pêcheurs sont touchés par la diminution des stocks halieutiques et la hausse des coûts d'exploitation, tandis que la concurrence croissante pour l'espace marin risque de les chasser des eaux où ils pêchent depuis des générations. Dans les villes côtières qui étaient autrefois des communautés florissantes tournant autour de la pêche, les pêcheurs raccrochent désormais définitivement leurs filets et leurs lignes. Les jeunes ne souhaitent pas intégrer ce secteur, car il n'est plus en mesure d'offrir un revenu stable. Et quel avenir ce secteur peut-il avoir, sans la prochaine génération pour en assurer la pérennité ?

C'est pourquoi nous vous demandons de veiller à ce que la loi sur les océans, le budget à long terme et la PCP protègent ceux qui protègent la mer. Les financements européens devraient aller directement aux pêcheries à faible impact qui font partie de la solution, celles qui contribuent à restaurer les écosystèmes marins, à protéger la biodiversité et à fournir aux consommateurs des produits de la mer locaux et durables. La loi sur les océans et la révision de la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » devraient faire du « bon état écologique » une norme de référence contraignante pour toutes les activités en mer, réserver les eaux côtières aux pêcheurs à faible impact et mettre fin une fois pour toutes à la pêche destructive dans les aires marines protégées. Parallèlement, l'UE doit tenir son engagement de protéger strictement au moins 10 % de ses mers d'ici 2030, car les zones entièrement protégées font office de nurseries qui reconstituent les stocks halieutiques dans les eaux environnantes et assurent la subsistance des pêcheurs artisanaux qui en dépendent. Aujourd'hui, trop de zones marines protégées en Europe n'existent que sur le papier, et elles manquent à leurs obligations tant envers la nature qu'envers les communautés de pêcheurs. Si elle est pleinement mise en œuvre, la PCP peut établir la norme mondiale en matière de gestion durable de la pêche, en garantissant aux petits pêcheurs côtiers un accès équitable aux stocks halieutiques et aux eaux côtières, et en prouvant que l'Europe peut dynamiser son économie tout en prenant soin de ses eaux. C'est grâce à ces trois leviers que l'Europe peut rester compétitive dans un monde multipolaire.

SOUS EMBARGO JUSQU'AU 24/11/2026 À 00:01 CET

Dans un monde où les enjeux sont de plus en plus disputés, la gouvernance des océans est un domaine dans lequel l'Europe peut véritablement jouer un rôle de premier plan. Nous pouvons être fiers des progrès déjà accomplis grâce à des cadres de référence tels que la PCP, tout en restant déterminés à faire encore mieux. L'expertise et les cadres nécessaires sont déjà en place ; ce qu'il faut désormais, c'est la volonté politique de les mettre à profit. L'Europe ne doit pas laisser passer cette occasion de faire preuve de leadership.

Cordialement,

Diva Amon
Biologiste marine au Benioff Ocean Science Laboratory de l'Université de Californie à Santa Barbara

Maria Damanaki
Ancienne commissaire européenne chargée des affaires maritimes et de la pêche

Enric Sala
Explorateur en résidence pour National Geographic et fondateur de Pristine Seas

Rashid Sumaila
Économiste spécialisé dans la pêche à l'Université de Colombie-Britannique

Atsushi Sunami
Président de la Fondation Sasakawa pour la paix